



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali

Analyse des votations fédérales du 22 septembre 2002

Fabian Mahnig, Thomas Milic

Résultats des votations	Oui	Non
Initiative populaire «pour le versement au fonds AVS des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale suisse (Initiative sur l'or)»	985'224 47.6%	1'083'802 52.4%
Contre-projet de l'assemblée fédérale «L'or à l'AVS, aux cantons et à la Fondation»	984'590 48.2%	1'057'327 51.8%
Loi sur le marché de l'électricité (LME)	971'775 47.4%	1'078'112 52.6%
Participation	44.9%	



GfS Institut de recherche
Département Politique et Etat
Hirschengraben 5, case postale 6323, 3001 Berne
Téléphone 031 311 08 06, Téléfax 031 311 08 19
e-mail: gfs@gfs-be.ch

Université de Zurich Institut de recherche en sciences politiques
Karl-Schmid-Strasse 4, 8006 Zurich
Téléphone 01 634 38 41, Téléfax 01 634 49 25
e-mail: milic@pwi.unizh.ch

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de l'Institut de recherche GfS (Zurich/Berne) est responsable de la continuité des analyses. La responsabilité des commentaires de la présente incombe Département des sciences politiques de l'Université de Zürich.

Département des sciences politiques de l'Université de Zurich

Responsable: Prof. Ulrich Klöti
Analyses/commentaires: Fabian Mahnig, Thomas Milic

Institut de recherche GfS, Département «Politique et Etat» (Berne)

Responsable du projet: Claude Longchamp
Direction du projet: Lukas Golder
Enquêtes téléphoniques,
Responsable du terrain: Georges Ulrich
Secrétariat: Silvia Ratelband-Pally
Support CATI: Dragan Ljubisavljevic
Evaluation informatique: Stephan Tschöpe

Traduction

Sonja Gurtner, Bienne

Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement VOX pour Fr. 75.- (étranger: Fr. 85.-) par année. Le prix du numéro est de Fr. 30.- (étranger: Fr. 35.-). La série complète des analyses (de 1977 à 2002) peut être obtenue au prix de Fr. 700.-. Veuillez adresser vos demandes de souscription ou vos commandes au secrétariat de l'Institut de recherche GfS, case postale 6323, 3001 Berne.

Références pour le présent numéro

Citations pour le présent numéro: Mahnig Fabian et Milic Thomas (2002): Analyse des votations fédérales du 22 septembre 2002, VOX no 78, GfS et Université de Zurich. D'une manière générale: analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut GfS en collaboration avec les instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, 1977 qq.

Table des matières

1. L'importance des objets, la participation et la formation de l'opinion	5
1.1 L'importance des objets et la participation	5
1.2 La participation	6
1.3 La formation de l'opinion – la difficulté du choix, le moment de la décision et l'utilisation des médias	8
2. L'initiative populaire «pour le versement au fonds AVS des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale (initiative sur l'or)» et le contre-projet de l'assemblée fédérale «L'or à l'AVS, aux cantons et à la Fondation»	9
2.1 La situation de départ	9
2.2 La perception des objets	10
2.3 Le profil du vote	12
2.4 Les motifs du choix	15
2.5 Les arguments «pour» et «contre»	17
2.6 Usage futur de l'or de la banque nationale	22
3. Votation référendaire relative à la loi sur le marché de l'électricité	23
3.1 La situation de départ	23
3.2 La perception	24
3.3 Le profil du vote	25
3.4 Les motifs du choix	28
3.5 Les arguments «pour» et «contre»	30
4. Données méthodologiques	32
5. Résultats principaux de l'analyse de la votation du 22 septembre 2002	33

Tableau 1.1 : Résultats pour la Suisse et par canton, en pour cent des votant-e-s

<i>Cantons</i>	<i>Participation en %</i>	<i>Initiative sur l'or % de oui</i>	<i>Contre- projet % de oui</i>	<i>Question subsidiaire par contre-projet % de oui</i>	<i>LME % de oui</i>
Suisse	44.9	47.6	48.2	51.7	47.4
Zurich	49.7	46.5	50.6	53.2	50.0
Berne	41.9	47.3	50.2	52.7	50.4
Lucerne	45.4	44.0	49.7	54.7	57.4
Uri	38.8	47.9	48.8	52.2	52.9
Schwyz	47.7	56.5	39.1	41.8	52.2
Obwald	43.9	41.2	43.4	52.9	57.2
Nidwald	68.3	40.4	42.9	52.9	54.8
Glaris	41.0	57.9	37.9	40.1	45.2
Zoug	54.4	43.0	49.8	54.4	58.7
Fribourg	39.7	46.1	47.8	52.7	42.3
Soleure	47.8	49.9	45.5	48.7	49.0
Bâle-ville	52.2	46.1	55.9	56.6	52.4
Bâle-campagne	45.8	49.3	47.7	50.2	55.1
Schaffhouse	64.2	48.8	49.4	51.2	46.6
Appenzell RH. E.	49.0	48.8	40.6	47.2	45.3
Appenzell RH. I.	41.4	46.2	36.3	46.7	48.0
St-Gall	42.3	51.3	43.2	46.9	48.1
Grisons	38.5	48.1	48.1	50.8	53.0
Argovie	41.5	52.5	42.2	45.4	51.4
Thurgovie	45.4	53.3	43.4	45.6	46.7
Tessin	36.0	57.0	47.7	45.3	38.8
Vaud	44.9	45.2	47.8	53.1	31.3
Valais	33.2	41.9	46.8	57.2	42.4
Neuchâtel	50.6	43.1	53.8	57.4	37.6
Genève	50.4	42.6	51.7	58.4	37.4
Jura	35.1	43.3	55.1	58.8	35.0

Source : <http://www.admin.ch> et www.abstimmungen.ch

1. L'importance des objets, la participation et la formation de l'opinion

1.1 L'importance des objets et la participation

Le 22 septembre 2002, deux objets étaient soumis au vote : une initiative populaire, déposée par l'UDC, demandait que l'or excédentaire de la Banque nationale suisse soit transféré au fonds de compensation de l'assurance vieillesse («initiative sur l'or»). Le contre-projet de la Confédération qui y était lié demandait une répartition en trois parts des intérêts perçus sur ce capital («l'or pour l'AVS, les cantons et la Fondation»). Le second objet concernait la loi sur le marché de l'électricité (LME). Pour le premier objet, les électeurs/trices devaient répondre à un paquet de trois questions : étaient-ils/elles d'accord d'accepter l'initiative sur l'or, acceptaient-ils/elles le contre-projet et en cas d'acceptation des deux premiers objets, laquelle des deux premières solutions devait être prioritaire.

Les sondés ont pu classer l'importance des objets, pour le pays comme pour soi-même, sur une échelle de 0 à 10. Le *tableau 1.2* montre que l'initiative sur l'or a été considérée comme la plus importante, tant pour le pays que sur le plan personnel (valeurs de 5.2 resp. 6.6), les valeurs moyennes ne concernant toutefois que le long terme. Tant le contre-projet de la Confédération que la LME ont été jugés moins importants sur le plan personnel et pour le pays. Ces valeurs, situées à 4.8, resp. 6.3, étaient en dessous des valeurs moyennes de 1993-2001. Voilà qui n'étonne pas pour la LME puisque les objets de politique énergétique de septembre 2000 n'avaient été considérés que de moyenne importance.

Tableau 1.2 : Perception de l'importance des objets pour le pays et pour soi-même

Caractéristiques / catégories	Initiative sur l'or	Contre-projet	LME	Moyenne entre 1993-2001
Importance ...*				
pour le pays	6.6	6.3	6.3	6.8
pour soi-même	5.2	4.8	4.8	5.1

* Les valeurs représentent la moyenne arithmétique de l'évaluation par les électeurs/trices. Tous/tes les sondés ont pu classer l'importance qu'ils/elles accordaient à l'objet sur une échelle de 0 à 10. 0 signifie «sans importance» et 10 «très grande importance».
Les valeurs sont pondérées. Pour la pondération, voir «Données méthodologiques».
© ISPZ / GfS : analyse VOX des votations fédérales du 22 septembre 2002.

Bien que dans l'ensemble, l'importance accordée aux objets n'ait été que moyenne, un pourcentage élevé des sondés (69%) a pu se souvenir du thème de la votation, principalement pour l'initiative sur l'or. Voilà qui est conforme à la perception de l'importance. En revanche, les valeurs concernant les connaissances du contre-projet ramènent à la réalité : seuls 30 pour cent des sondés ont encore été en mesure de se rappeler le sujet, à savoir l'usage prévu pour les réserves d'or excédentaires, identique à celle de l'initiative sur l'or. S'agissant de la LME, une petite moitié des sondés a été en mesure de se rappeler le thème. Dans ce domaine aussi, la différence entre votant-e-s et non-votant-e-s était marquée.

Tableau 1.3 : Connaissance du thème de la votation

Caractéristiques / catégories	Initiative sur l'or	Contre-projet	LME
Mention du thème de l'objet :			
Votant-e-s	88	45	67
Non votant-e-s	54	17	35
Total*	69	30	49

Les valeurs entre parenthèses indiquent la place occupée après attribution de l'importance.
 * Les valeurs sont pondérées. Pour la pondération, voir «Données méthodologiques».
 © ISPZ / GfS : analyse VOX des votations fédérales du 22 septembre 2002.

L'initiative sur l'or a principalement été considérée comme très importante par les ayants droit au vote d'un certain âge (valeur de 8–10 sur une échelle de 0–10) : plus de 43 pour cent des 60–69 ans et 42 pour cent des plus de 70 ans lui ont attribué une importance personnelle très élevée, alors que pour la tranche d'âge entre 18–29 ans, cette proportion n'était que de 14 pour cent dans ce cas. Si l'on considère l'affinité pour un parti, les sympathisant-e-s de l'UDC ont accordé – sans surprise – une importance nettement plus élevée à l'initiative que les personnes rattachées à d'autres partis. Presque la moitié des ayants droit au vote, qui se classaient eux/elles-mêmes du côté droit de l'échiquier politique, ont qualifié l'initiative sur l'or d'extrêmement importante. Chez ceux qui se classaient à gauche, cette part se montait à 16 pour cent. En Suisse alémanique, l'initiative a été considérée comme moins importante que dans les autres régions linguistiques : 57 pour cent des romand-e-s lui ont attribué une grande à très grande importance contre 46 pour cent en Suisse alémanique. L'image est très semblable pour l'évaluation de l'importance du contre-projet, exception faite de l'affinité pour un parti, puisque les sympathisant-e-s de l'UDC ont considéré le contre-projet comme peu important. La corrélation entre l'évaluation de l'importance de l'initiative sur l'or et celle du contre-projet est élevée : il est plus que vraisemblable que ceux/celles qui accordaient une importance personnelle élevée à l'un des objets ont certainement agi de même avec le second. On a pu voir, tant pour l'initiative sur l'or que pour le contre-projet, que les partisans de chacun des objets leur attribuaient une importance plus grande que les opposant-e-s.

Les ayants droit au vote de Suisse romande ont également accordé une importance plus grande à la loi sur le marché de l'électricité que ceux/celles de Suisse alémanique. Dans ce domaine aussi, ce sont plutôt les votant-e-s plus âgé-e-s qui conféraient une pertinence élevée à la LME. On ne peut cependant dégager aucune différence significative entre les adversaires et les partisans de cette loi en ce qui concerne l'évaluation de l'importance.

1.2 La participation

Avec un petit 45%, la participation a atteint une valeur moyenne. L'analyse des variables déterminantes pour la participation n'apporte rien de nouveau : ce sont avant tout les personnes qui manifestent un grand intérêt pour la politique qui se sont déplacées aux urnes (79%). En revanche, dans leur grande majorité, ceux/celles qui ne trouvent guère d'intérêt à la politique ou même aucun n'ont pas voté (participation de 22% resp. 15%). L'affinité pour un parti a joué un rôle dans la mesure où les ayants droit au vote qui

Tableau 1.4 : Participation selon les caractéristiques politiques et sociales

Caractéristiques / catégories	Participation en %	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total Vox (pondéré)	45	997	
<i>Intéressé-e par la politique</i>			V = 0.45***
Très intéressé-e	79	171	
Assez intéressé-e	55	412	
Pas vraiment intéressé-e	22	286	
Pas du tout intéressé-e	15	120	
<i>Affinité pour un parti</i>			V = 0.28***
PS	59	157	
PDC	(60)	45	
PRD	59	83	
UDC	64	105	
Autre parti	46	154	
Aucun parti	33	393	
<i>Age</i>			V = 0.26***
18 à 29 ans	24	181	
30 à 39 ans	35	217	
40 à 49 ans	52	171	
50 à 59 ans	57	159	
60 à 69 ans	61	127	
70 ans et plus	51	142	
<i>Position sur un axe gauche-droite</i>			V = 0.13*
Extrême gauche	53	57	
Gauche	53	171	
Centre	44	372	
Droite	61	128	
Extrême droite	52	54	
Ne sais pas	24	204	
<i>Valeur de référence sur la privatisation</i>			V = 0.10**
Privatiser les entreprises étatiques	35	149	
Valeurs de référence mitigées	48	258	
Maintenir les entreprises étatiques	49	525	
<i>Région linguistique</i>			n.s.

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. «Données méthodologiques».

© ISPZ / GfS : analyse VOX des votations fédérales du 22 septembre 2002.

se sentent une affinité pour l'un des quatre grands partis gouvernementaux votent nettement plus souvent que les autres, qui sont rattachés à un parti différent ou qui n'ont aucune attache. Là où, par le passé, on constatait un problème de mobilisation de la gauche, il semble à présent que la participation soit plus faible au centre. Seul un petit quart des personnes qui n'ont pas pu se situer sur un axe gauche-droite ont pris part à la votation. S'agissant de la valeur de référence, on observe que les partisans du maintien des entreprises étatiques ont participé plus massivement que les partisans des privatisations. Voilà qui est d'un intérêt tout particulier en rapport avec le résultat serré de la votation sur la LME, puisque les adversaires des privatisations ont déposé majoritairement un «non» dans l'urne, comme on le verra dans le chapitre concernant la LME. Une fois de plus, les caractéristiques sociales confirment que les ayants droit au vote d'un certain âge participent davantage aux votations. En revanche, il est étonnant de constater que la participation ne présente aucune différence significative entre les diverses régions linguistiques, bien que par le passé, on ait pu observer une participation moindre en Suisse romande. Cela s'explique par le fait qu'en Suisse occidentale, l'importance de l'initiative sur l'or et de la LME a été jugée plus élevée.

1.3 La formation de l'opinion – la difficulté du choix, le moment de la décision et l'utilisation des médias

Afin de pouvoir évaluer la formation individuelle de l'opinion des votant-e-s, on analyse la difficulté subjective ressentie au moment du choix. En principe, il est plus facile de se forger une opinion lorsque la matière des objets est moins complexe. Si l'on compare à présent les deux objets concernant l'or de la Banque nationale avec la LME, on s'aperçoit que les premiers font partie des moins complexes, alors que la LME présentait une complexité de matière plus grande. Ainsi, pour l'initiative sur l'or et le contre-projet, le choix avait paru facile à 70 resp. 65 pour cent des votant-e-s. Ce résultat est étonnant si on le compare à la connaissance des thèmes de la votation : bien que celle-ci ait été nettement plus élevée pour l'initiative que pour le contre-projet, les votant-e-s ont trouvé que la décision était tout aussi facile. On peut l'expliquer par le rapport thématique de l'initiative et du contre-projet, qui s'exprime par la très grande corrélation entre la difficulté du choix et le moment du choix : quiconque trouvait la décision plutôt facile pour l'un des deux objets n'avait aucune peine à faire son choix pour l'autre. De manière identique, le moment du choix pour les deux objets était presque toujours le même, ce qui permet de penser que pour la plupart des votant-e-s, la formation de l'opinion et le moment du choix se sont déroulés simultanément. Pour la LME, 43 pour cent des électeurs/trices avouent avoir eu davantage de peine, l'objet paraissant plus complexe.

Pour la moitié des partisans de l'initiative sur l'or, le choix du vote était clair dès le début (44% au total). Pour les adversaires, cette valeur se situait à 40 pour cent. Les trois quarts des votant-e-s avaient déjà pris leur décision avant la dernière semaine précédant la votation. La plus grande complexité de la LME est reflétée par le moment du choix : un tiers des votant-e-s n'a pu se décider que durant la dernière semaine avant la votation et la part de ceux/celles pour qui la décision était claire dès le début était nettement moindre que pour les deux autres objets.

Tableau 1.5 : Difficulté lors de la formation de l'opinion et moment du choix (en pour cent). Participant-e-s uniquement

Caractéristiques / catégories	Initiative sur l'or	Contre-projet	LME	Valeurs moyennes
				1981-1999
<i>Difficulté du choix</i>				
Plutôt facile	70	65	51	52
Ne sais pas	4	4	6	16
Plutôt difficile	26	31	43	32
				1988-1999
<i>Moment du choix</i>				
Dès le début	44	43	33	40
2 à 6 semaines avant la votation	33	34	36	40
1 semaine à 1 jour avant la votation	23	23	32	20
Le total se situe en dessous de 100 puisque «aucune réponse» n'est pas pris en compte dans le tableau. © ISPZ / GIS : analyse VOX des votations fédérales du 22 septembre 2002.				

Afin de se faire une image des différents objets, les votant-e-s ont utilisé une multitude de médias différents comme source d'information : comme d'habitude, les articles de presse (87% des participant-es), la télévision (72%) et la brochure éditée par le Conseil fédéral (72%) ont constitué les principaux moyens de formation de l'opinion. Mais aussi la radio, les pages réservées aux lettres de lecteurs dans les journaux ainsi que les annonces dans les journaux ont été utilisées par plus de 50 pour cent des votant-e-s. Comparativement, les envois politiques par la poste, les discussions avec les collègues de travail ainsi que les stands n'ont guère été utilisés. Une fois de plus, Internet a trouvé une faible résonance, puisque ce moyen de formation de l'opinion n'a été utilisé que par 7 pour cent des votant-e-s.

2. L'initiative populaire «pour le versement au fonds AVS des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale (initiative sur l'or)» et le contre-projet de l'assemblée fédérale «L'or à l'AVS, aux cantons et à la Fondation»

2.1 La situation de départ

La Banque nationale suisse dispose de plus de 1300 tonnes de réserve d'or – ce qui correspond à environ 20 milliards de francs – qui ne sont plus requises pour sa politique financière et monétaire. Le 22 septembre, le souverain était appelé à se prononcer sur deux projets (initiative et contre-projet), à savoir l'utilisation des moyens mis à disposition par la banque nationale. *L'initiative populaire «pour le versement au fonds AVS des*

réserves d'or excédentaires de la Banque nationale suisse» (initiative sur l'or), déposée en 2000 par l'UDC, exigeait que les réserves monétaires excédentaires, ou les intérêts qu'elles produisent, soient versés au fonds de compensation de l'AVS. Le contre-projet proposé par le Conseil fédéral et le parlement avait pour but d'affecter à un fonds spécial le produit de 1300 tonnes d'or excédentaires tout en préservant le capital réel. En outre, le produit, entre 500 et 700 millions de francs par an, devait être versé pendant 30 ans, à part égale, à l'AVS, aux cantons et à la Fondation Suisse solidaire.

Le Conseil fédéral et le parlement proposaient de rejeter l'initiative sur l'or et d'accepter le contre-projet. Le climat du débat avant la votation a été parfois passionné : l'UDC a appelé à lutter contre ce fonds de solidarité, qui était à ses yeux le résultat de tentatives de chantage de la part de l'étranger. Les assemblées des délégué-e-s des autres partis gouvernementaux recommandaient le «oui» au contre-projet et le «non» à l'initiative sur l'or.¹ La constellation formée par l'initiative et le contre-projet permettait toutefois de voter de quatre manières différentes. Il se trouva donc dans les deux camps politiques des personnes qui proposaient une autre stratégie électorale que la recommandation de leur parti : un double «oui» a été recommandé par ceux/celles qui estimaient que les deux objets valaient mieux que le statut quo. Un double «non» a été propagé par certains représentants cantonaux, qui ne voulaient pas s'écarter de la clé de répartition fixée dans la Constitution pour les gains de la banque nationale – deux tiers aux cantons et un tiers à la Confédération.

Les deux objets ont été rejetés – même si ce fut de justesse –. Le lendemain de la votation, la NZZ titrait : «le souverain a parlé – mais qu'a-t-il dit ?»² Les quatre différentes possibilités de vote, mais aussi l'aspect multidimensionnel des objets rendirent difficile l'analyse des causes de l'échec des deux objets après la votation : une majorité a-t-elle approuvé le caractère de compromis du contre-projet, mais non pas la Fondation de solidarité ? Ou encore une utilisation majoritaire, mais partielle des réserves de la banque nationale pour le financement de l'AVS aurait-elle obtenu la majorité ? Telles sont les questions, ainsi que d'autres, auxquelles nous allons tenter de répondre ci-dessous au moyen d'une analyse des motifs et des choix individuels de vote.

2.2 La perception des objets

La perception de l'initiative sur l'or

La campagne passionnée avant la votation peut avoir contribué au fait que seule une infime partie des votant-e-s (4%) ignorait le contenu de l'initiative sur l'or. 84 pour cent d'entre eux/elles ont été en mesure d'indiquer dans quel but l'or de la banque nationale serait utilisé, 12 pour cent se sont contenté-e-s de citer les réserves de la banque nationale resp. les réserves d'or, sans parler de l'usage que l'on en ferait et 7 pour cent ont mis l'initiative en rapport avec l'UDC. 5 pour cent des votant-e-s ont donné des indications fausses quant au contenu de l'initiative sur l'or.

¹ Recommandations divergentes : les sections du PRD des cantons AG, AR, BL, LU et SG ont recommandé un double «non».

² NZZ du 23 septembre 2002.

La perception du contre-projet

Le contre-projet a donné davantage de fil à retordre en ce qui concerne la formation de l'opinion. Cela se reflète déjà dans la perception du contenu : s'il est vrai qu'une importante majorité des votant-e-s connaissait le caractère de répartition du contre-projet, elle ne pouvait pas toujours mentionner correctement l'usage prévu. En outre, la part de réponses «ne sais pas» (9%) était plus élevée que pour l'initiative sur l'or. 10 pour cent des participant-e-s citèrent spontanément la Fondation de solidarité comme thème principal de l'objet. Pour le contre-projet, la part d'indications fausses sur le contenu est identique à celle de l'initiative sur l'or (5%).

Tableau 2.1 : Initiative sur l'or et contre-projet – perception des contenus

Perception (pondérée)	Total % (n)	Mentions en % des participant-e-s (n)	Mentions en % des non-participant-e-s (n)
Initiative sur l'or			
Usage prévu AVS	71 (709)	84 (377)	60 (331)
Utilisation par la banque nationale resp. les réserves d'or (sans indication de l'usage prévu)	9 (89)	12 (52)	6 (34)
En rapport avec l'UDC	4 (39)	7 (29)	2 (10)
Indications fausses	7 (69)	5 (22)	8 (44)
Ne sais pas / aucune réponse	14 (142)	4 (16)	23 (126)
Total	111 (1112)	117 (521)	106 (583)
Contre-projet			
Partage en trois / mention correcte des trois usages prévus	41 (415)	59 (265)	27 (147)
Généralités concernant l'or / le produit / les intérêts	13 (125)	15 (65)	11 (58)
Mention de certains usages prévus Fondation de solidarité / or pour l'étranger	10 (100)	13 (59)	8 (39)
Trois usages prévus, dont un faux / certains usages erronés / deux usages prévus	9 (79)	10 (46)	6 (32)
Indications fausses*	8 (77)	11 (50)	5 (27)
Ne sais pas / aucune réponse	5 (48)	5 (21)	5 (27)
Total	29 (291)	9 (43)	45 (247)
Total	112 (1123)	116 (519)	109 (597)
Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100. Exemple de lecture de la colonne «Total» : au total, 1003 sondé-es (100%) ont donné 1112 réponses (111% ; initiative sur l'or) resp. 1123 réponses (112% ; contre-projet). Le tableau comprend toujours les indications les plus fréquentes quant au contenu.			
* Sous la catégorie «indications fausses», on a classé les indications incompréhensibles (1%), fausses (0.5%) ainsi que l'indication AVS comme unique usage prévu (4%).			
© ISPZ / GfS : analyse VOX des votations fédérales du 22 septembre 2002.			

2.3 Le profil du vote

A une exception près,³ il existe entre les profils de vote des deux objets un rapport d'images inversées. Là où le pourcentage de «oui» est élevé pour l'initiative sur l'or, le contre-projet indique un fort pourcentage de «non» et vice-versa. C'est pourquoi, dans la suite de cette analyse, on ne commentera les valeurs de mesure statistique du contre-projet que là où ces dernières se différencient *nettement* de celles de l'initiative sur l'or – en tenant compte de l'effet d'image inversée.

Le fossé entre partisans et opposant-e-s de l'initiative sur l'or est parallèle aux lignes conflictuelles politiques. Alors que les partisans du PS repoussaient nettement l'initiative sur l'or (74%), une majorité écrasante de sympathisant-e-s de l'UDC (86%) l'acceptait. Les partisans du PRD de notre échantillonnage ont rejeté les deux objets – pour le contre-projet, contre la recommandation de vote du parti – dans une proportion identique (contre-projet: 56% ; initiative sur l'or 60%). Les sympathisant-e-s de l'UDC, quant à eux, ont repoussé l'initiative sur l'or à 81 pour cent et ont accepté le contre-projet à 56 pour cent. Il est vrai que dans ce dernier cas, les indications concernant le rapport de majorité ne sont pas certaines en raison du petit nombre de cas. S'agissant du classement le long de l'axe gauche / droite, l'image ressemble à celle des sympathies pour un parti : plus les votant-e-s se positionnent à gauche, plus ils ont été nombreux à repousser l'initiative de l'UDC (part de «oui» de l'extrême gauche : 27%). Dans le camp de la droite, on trouve par contre une majorité pour l'initiative sur l'or (part de «oui» de la droite : 55% ; de l'extrême droite : 80%). Ceux/celles qui se positionnaient au centre ont repoussé les deux objets dans des proportions quasiment identiques (initiative sur l'or : 54% ; contre-projet : 55%).

Le caractère conflictuel de la votation, marqué par l'idéologie, se reflète également dans les avis sur la question de l'ouverture : ceux/celles qui s'étaient exprimé-e-s en faveur d'une plus grande ouverture de la Suisse vers l'extérieur ont également rejeté majoritairement (63%) l'initiative sur l'or. En revanche, ceux/celles qui étaient plutôt sceptiques ou même hostiles à cet égard, ont déposé majoritairement un «oui» dans l'urne (64 resp. 69%). Cette question d'ouverture repose sur le conflit de société, dominant depuis peu, entre les valeurs du modernisme et celles du traditionalisme, qui s'enflamme en particulier lorsqu'il est question de politique de neutralité et de politique européenne. Là où ce conflit s'est creusé, il a pris, dans un passé récent, une forme fortement teintée d'idéologie. Cette forte polarisation politique du conflit entre le modernisme et le traditionalisme a également été constatée dans le choix quant aux réserves d'or et a certainement été déterminée par la position face à la Fondation de solidarité.

³ Importance personnelle des objets

Tableau 2.2 : Initiative sur l'or et contre-projet – Comportement de vote selon les caractéristiques politiques et sociales

Caractéristiques / catégories (pondérées)	Initiative sur l'or % oui (n)	Contre-projet % oui (n)	Coefficient de corrélation, V de Cramer (entre parenthèses pour contre-projet) ^a
Total VOX (pondéré)	48 (557)	48 (538)	
<i>Sympathie pour un parti</i>			
PS	26 (110)	76 (117)	0.43*** (0.41***)
PDC	(19) (31)	(56) (32)	
PRD	40 (63)	44 (63)	
UDC	86 (97)	10 (77)	
Aucun parti	57 (162)	43 (150)	
<i>Classement sur un axe gauche/droite</i>			
Extrême gauche	(27) (34)	(83) (40)	0.28*** (0.35***)
Gauche	31 (112)	67 (116)	
Centre	46 (201)	45 (196)	
Droite	55 (101)	30 (93)	
Extrême droite	(80) (44)	(14) (36)	
Ne sais pas/aucune réponse	59 (64)	44 (57)	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			
Confiance	25 (189)	72 (206)	0.38*** (0.43***)
Ne sais pas/aucune réponse	42 (113)	51 (114)	
Méfiance	67 (254)	24 (219)	
<i>Age</i>			
18–29 ans	24 (51)	58 (52)	0.19*** (n.s.)
30–39 ans	43 (93)	53 (92)	
40–49 ans	49 (111)	39 (104)	
50–59 ans	48 (110)	39 (109)	
60–69 ans	52 (96)	45 (94)	
Plus de 70 ans	61 (95)	40 (87)	
<i>Formation</i>			
De niveau inférieur	62 (73)	40 (60)	0.16*** (0.15**)
De niveau moyen	52 (247)	42 (236)	
De niveau supérieur	39 (237)	57 (242)	
<i>Ouverture/fermeture</i>			
Ouvrir davantage vers l'extérieur	37 (336)	59 (340)	0.28*** (0.29***)
Conceptions mitigées	64 (169)	28 (152)	
Se refermer davantage	(69) (45)	31 (39)	
Ne sais pas/aucune réponse	(63) (8)	(43) (7)	

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. «Données méthodologiques». En raison du nombre restreint de cas, les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance. Cf. Données méthodologiques.
*** hautement significatif (p<0.001), n.s.= non significatif
© ISPZ / GfS : analyse VOX des votations fédérales du 22 septembre 2002.

On constate également un rapport étroit entre la confiance accordée au gouvernement et le choix du vote : les personnes qui se méfiaient du gouvernement ont voté beaucoup plus nettement en faveur de l'initiative sur l'or (67%) que ceux/celles qui ont déclaré faire confiance au Conseil fédéral (25%).

En plus des variables politiques, les caractéristiques sociales concernant l'âge et le niveau de formation ont joué un rôle important lors du choix du vote : l'augmentation de l'âge est proportionnelle à l'augmentation de la part de «oui» pour l'initiative sur l'or. En ce qui concerne le niveau de formation, le rapport s'inverse : plus le niveau de formation est élevé, plus le nombre de partisans de la dite initiative diminue. En revanche, pour le contre-projet, l'âge n'a joué aucun rôle décisif en ce qui concerne la décision de vote.

Le double «non»

Au regard de la faible majorité et des quatre possibilités de vote, la question se pose de savoir qui a voté pour quelle combinaison. *L'un* des groupes de votant-e-s – celui qui a déposé un double «non» dans l'urne – présente un grand intérêt à ce propos. D'une part, parce que sa décision de vote a notablement contribué à l'échec des deux objets. D'autre part, parce que la composition politique et sociale des autres groupes de votant-e-s (oui au contre-projet/non à l'initiative sur l'or, non au contre-projet/oui à l'initiative sur l'or) ressort déjà pour l'essentiel du profil de vote concernant les deux objets (tableau 2.2).

Les variables politiques sont également d'une grande importance pour l'explication du double non : une part au-dessus de la moyenne de ceux/celles qui ont voté deux fois «non» se retrouve parmi les sympathisant-e-s du PDC⁴ et du PRD ainsi que parmi ceux/celles qui se classent politiquement au centre. Cela pourrait être dû au fait que la stratégie du double «non» a principalement été préconisée par des représentants cantonaux du camp bourgeois. Les personnes ayant voté deux fois «non» pensaient-elles que les cantons obtiendraient plus qu'un tiers des gains de la banque nationale ? Ce n'est qu'après avoir analysé les motifs du choix et les arguments qu'il sera possible de répondre à cette question. Les différences régionales – par exemple la réputation qu'ont certains cantons d'avoir toujours tendance à dire «non» – ou d'autres différences socio-culturelles et démographiques n'ont eu aucune influence sur la décision de voter deux fois «non».

Le double «oui»

L'attribution des gains de la banque nationale au fonds de l'AVS a longtemps été une revendication de la gauche. C'est pourquoi ce sont principalement des politicien-ne-s de gauche qui se sont fortement impliqué-e-s pour le double «oui». Mais apparemment on n'a pas pu ou pas voulu considérer l'initiative sur l'or autrement qu'en la mettant en rapport avec l'UDC. Seule une petite minorité de sympathisant-e-s du PS ont voté deux fois «oui». Cela pourrait provenir du fait que pendant la campagne précédant la votation, la question de l'usage des gains de la banque nationale a été enjolivée, pour se transformer en une décision de principe motivée *idéologiquement* (pour ou contre la Fondation de solidarité).

⁴ En raison du faible nombre de cas, la déclaration concernant le PDC doit être interprétée comme une tendance.

Tableau 2.3 : Initiative sur l'or – Motifs (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix exprimés spontanément	Premières réponses en % (n)	Double non Premières réponses en % (n)
Motifs pour le «oui»		
But du financement AVS	39 (87)	
Contre la Fondation de solidarité	24 (53)	
En rapport avec l'UDC	1 (3)	
Propos d'ordre général	22 (51)	
Aucune augmentation d'impôts	1 (2)	
Motifs faux / incompréhensibles	7 (15)	
Ne sais pas / aucune réponse	3 (6)	
Divers	4 (8)	
<i>Total</i>	100 (225)	
Motifs pour le «non»		
En rapport avec le déséquilibre de l'usage prévu	22 (73)	32 (35)
Ne règlera pas les problèmes de l'AVS	4 (14)	6 (6)
En rapport avec le contre-projet/solidarité	18 (58)	5 (5)
En rapport avec le maintien de la substance	5 (17)	9 (10)
Contre l'UDC /Blocher	9 (31)	4 (4)
En rapport avec les cantons	2 (6)	3 (3)
Propos d'ordre général	24 (79)	21 (23)
Motifs faux /incompréhensibles	6 (19)	4 (4)
Ne sais pas / aucune réponse	2 (6)	4 (4)
Divers	8 (25)	14 (15)
<i>Total</i>	100 (328)	100 (109)
<small>Au total, 225 sondé-es ont donné des indications sur les motifs en faveur et 328 sondé-es se sont exprimés sur les motifs pour lesquels ils/elles étaient opposé-e-s. Dans le tableau on ne trouve que les premières réponses. © ISPZ / GIS : analyse VOX des votations fédérales du 22 septembre 2002.</small>		

2.4 Les motifs du choix

Un coup d'œil sur les motifs du choix montre que la position envers la Fondation de solidarité a joué un rôle fondamental pour le choix de vote. Le financement de l'AVS est la raison citée le plus souvent pour justifier la *décision positive pour l'initiative sur l'or* (39%). Ensuite vient déjà l'opposition à la Fondation de solidarité. Voilà qui est d'autant plus remarquable que la Fondation de solidarité n'était pas partie intégrante de l'initiative sur l'or. 24 pour cent des personnes qui se sont déclarées d'accord ont donc soutenu l'initiative sur l'or, parce qu'elles voulaient *empêcher* l'acceptation du contre-projet et non pas en premier lieu pour des raisons qui parlaient *en faveur* de l'initiative sur l'or. 7 pour cent des premières réponses étaient de faux motifs ou des motifs incompréhensibles. Ces voix ont-elles influencées de manière décisive l'issue du scrutin ? Il est impossible de répondre de façon concluante à cette question en raison de la marge d'erreur.⁵ On peut

⁵ La marge d'erreur pour les faux motifs négatifs s'élève à +/-2.6% et les faux motifs positifs à +/-3,3%.

constater que le pourcentage de faux motifs de notre échantillonnage est aussi élevé chez les personnes qui ont voté «non» que chez celles qui ont déposé un «oui» dans l'urne. Il en ressort donc que le nombre de fausses mentions s'équilibre.

Du côté des *adversaires de l'initiative*, l'usage unilatéral pour l'AVS des réserves de la banque nationale a été indiqué le plus fréquemment comme motif d'opposition (22%). 18 pour cent ont mis en cause le contre-projet resp. la Fondation de solidarité pour justifier leur refus et 9 pour cent ont rejeté l'initiative sur l'or en opposition à l'UDC resp. à Christoph Blocher. Apparemment, lorsque l'UDC entre seule dans la bataille, l'effet mobilisateur est plus fort chez ses opposant-e-s que chez ses sympathisant-e-s, puisque chez les partisans de l'initiative sur l'or,⁶ la proximité idéologique de l'UDC a été citée nettement moins souvent comme motif du choix (1%). En outre, le Conseil fédéral et d'autres politiciens ne présentent pas, auprès des partisans de l'initiative sur l'or, majoritairement sceptiques envers le gouvernement, la même «image d'ennemi» – avec un effet mobilisateur sur l'électorat – que l'UDC auprès des adversaires de l'initiative, majoritairement de gauche.

Exception faite de la relation avec les avantages du contre-projet, mentionné beaucoup moins souvent, les motifs des personnes qui ont déposé un *double non* dans l'urne ne se différencient guère des motifs de tous ceux/celles qui ont voté «non». La référence aux avantages du contre-projet disparaît chez ceux/celles qui ont voté deux fois «non» pour des raisons de logique comportementale : celui/celle qui a rejeté les deux objets pouvait ensuite difficilement justifier son choix de vote par rapport à l'initiative sur l'or en prétendant que le contre-projet était meilleur.

Chez les *partisans du contre-projet*, c'est le genre d'usage resp. la répartition qui a été cité le plus souvent (38%) comme motif de choix. Apparemment, l'argument «pour» – qui parlait d'une solution de compromis⁷ éminemment suisse – a trouvé un écho favorable auprès des partisans du «oui». Presque le quart des partisans (22%), a motivé son choix pour des motifs de solidarité : en font partie les réponses qui soulignent un rapport avec la Fondation de solidarité ou la solidarité en général.

Chez les *opposant-e-s au contre-projet*, la forte importance attribuée à la position par rapport à la Fondation de solidarité ressort tout particulièrement. Presque la moitié d'entre eux/elles (47%) ont justifié leur choix par le rejet de la Fondation de solidarité. Un autre 5 pour cent a fait référence à l'initiative sur l'or pour justifier son choix, sans cependant indiquer les raisons de ce choix pour l'initiative sur l'or. 11 pour cent ont imaginé un autre usage et 14 pour cent ont fait des remarques d'ordre général.

Le rejet de la Fondation de solidarité est également le motif le plus fréquemment cité chez les personnes qui ont voté deux fois «non». Les différences entre les motifs de ceux/celles qui ont déposé dans l'urne un double «non» et les motifs de tous ceux/celles qui ont voté «non» sont infimes. Apparemment, les personnes qui ont voté deux fois «non» n'ont pas suivi une stratégie différente de celles des autres groupes de votant-e-s.

⁶ Les partisans se composent pour 31% de sympathisant-e-s de l'UDC.

⁷ Conseillère d'Etat Christine Beerli dans la NZZ du 17 juillet 2002.

Tableau 2.4 : Contre-projet – Motifs (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix exprimés spontanément	Premières réponses en % (n)	Double non Premières réponses en % (n)
Motifs pour le «oui»		
En rapport avec l'usage/la répartition	38 (89)	
Mode de répartition	21 (49)	
Maintien de la substance	6 (15)	
Caractère de compromis de l'objet	6 (14)	
En rapport avec la solidarité	22 (53)	
Remarques d'ordre général	16 (38)	
Autres	10 (24)	
Ne sais pas/aucune réponse/motifs incompréhensibles	2 (6)	
Divers	11 (27)	
Total	100 (237)	
Motifs pour le «non»		
Contre la Fondation de solidarité	47 (139)	40 (43)
Explicite en rapport avec la Fondation de solidarité	25 (74)	26 (28)
L'argent doit rester en Suisse / pas à l'étranger	22 (65)	14 (15)
En rapport avec d'autres usages des gains	11 (34)	7 (8)
En rapport avec l'initiative sur l'or	5 (16)	1 (1)
Remarques d'ordre général	14 (43)	19 (20)
Autres	14 (41)	21 (23)
Motifs faux / incompréhensibles	2 (6)	4 (4)
Ne sais pas / aucune réponse	4 (11)	5 (5)
Divers	2 (7)	4(4)
Total	100 (297)	100 (108)
<small> Au total, 237 sondé-es ont donné des indications sur les motifs en faveur et 297 sondé-es se sont exprimé-e-s sur les motifs pour lesquels ils/elles étaient opposé-e-s. Dans le tableau on ne trouve que les premières réponses. © ISPZ / GfS : analyse VOX des votations fédérales du 22 septembre 2002. </small>		

2.5 Les arguments «pour» et «contre»

L'évaluation des arguments «pour» et «contre» utilisés pendant la campagne confirme ce que l'analyse des motifs avait déjà souligné : c'est la Fondation de solidarité qui a essentiellement polarisé les contenus. La cohésion de comportement, c'est-à-dire la conformité entre l'approbation resp. le rejet d'un argument et le choix effectif est la plus élevée pour les deux arguments *en défaveur de la Fondation de solidarité du contre-projet* : 81 pour cent de ceux/celles qui approuvaient l'argument selon lequel le contre-projet était une introduction déguisée de la Fondation de solidarité, ont donc également déposé un «non» dans l'urne. 79 pour cent de ceux/celles qui pensaient que le Conseil fédéral, par sa proposition d'une Fondation de solidarité, avait cédé à un chantage de l'étranger, ont rejeté le contre-projet. Il est vrai que d'autres arguments ont obtenu un taux d'approbation plus élevé de la part de tous les sondé-e-s, mais apparemment ils n'ont que peu con-

tribué au choix de vote. L'un de ces arguments était celui avancé par les partisans du contre-projet, à savoir que grâce à ce dernier, la substance de la fortune en or serait maintenue. 71 pour cent de tous les votant-e-s ont approuvé cet *argument en faveur du contre-projet*. Même une majorité très mince (51%) de ceux/celles qui ont rejeté le contre-projet et accepté parallèlement l'initiative sur l'or se sont déclarés-e-s d'accord avec cet argument. Cependant seul un nombre relativement peu élevé de votant-e-s (53%) a suivi cet argument d'épargne et a déposé un «oui» dans l'urne. L'argument selon lequel le produit des réserves d'or excédentaires devait être distribué aux cantons, à l'AVS et à la Fondation a été nettement plus polarisant. 90 pour cent des personnes qui ont suivi les recommandations du Conseil fédéral se sont déclarées d'accord avec cet argument, alors que le contre-projet n'a été en mesure de convaincre que 21 pour cent des opposant-e-s. Cependant l'approbation, resp. le rejet de l'argument ne permet pas d'en expliciter clairement les raisons : d'un côté, on pouvait approuver cet argument en raison de son caractère de compromis, mais d'un autre côté, une position de rejet était possible, dirigée en particulier contre la Fondation de solidarité. L'importante cohésion de comportement de cet argument (76%) ne permet pas de conclure que l'aspect de répartition du contre-projet a partagé le souverain si profondément. Si l'on ajoute les résultats aux autres arguments, on doit plutôt supposer que pour cet argument aussi, la Fondation de solidarité a provoqué des divisions. Le troisième argument «pour» («grâce à la Fondation de solidarité, la Suisse peut dorénavant poursuivre sa tradition humanitaire») a été approuvé par 47 pour cent des votant-e-s.

Les arguments «pour» ou «contre» de l'initiative sur l'or présentent en moyenne une cohésion de comportement moins élevée que les arguments du contre-projet. Il s'agit là d'un nouvel indice tendant à prouver que la position par rapport à la Fondation de solidarité a exercé l'influence la plus forte. Les raisons qui parlaient en faveur ou en défaveur de l'initiative sur l'or ont certainement joué un rôle moins grand. 55 pour cent des votant-e-s se sont déclarés d'accord avec l'*argument «pour»*, selon lequel cette initiative rendrait au peuple la fortune qui lui revient de droit. Presque un tiers (31%) des «oui» au contre-projet et des «non» à l'initiative sur l'or ainsi que 44 pour cent des «double non» ont été d'accord avec cet argument, sans se rendre compte qu'il s'agit d'une contradiction par rapport à leur choix de vote (cohésion de comportement : 61%). La campagne publicitaire de l'UDC avec son slogan «la fortune du peuple appartient au peuple» a trouvé un écho important chez ceux/celles qui suivent les recommandations de l'UDC : 88 pour cent lui ont accordé foi – aucun autre argument n'a recueilli un score aussi élevé. Bien qu'habituellement les coûts jouent un rôle important lors des votations, l'argument «No New Taxes» («l'initiative de l'UDC assure le financement de l'AVS, sans augmentation d'impôts, pendant au moins 10 ans») n'a pas réussi à convaincre durant cette campagne idéologique d'avant la votation. Seuls 33 pour cent des votant-e-s ont déclaré qu'ils/elles partageaient cet avis. En outre, pour de nombreuses personnes, le lien établi par les auteurs de l'initiative entre l'acceptation de l'initiative sur l'or et la non-augmentation des impôts était trop compliqué : 19 pour cent des votant-e-s ont été incapables de se forger une opinion concernant cet argument.

Le *contre argument*, souvent utilisé par les adversaires, selon lequel l'initiative sur l'or ne réglerait en rien le problème de l'AVS et ne représenterait qu'une goutte d'eau dans la

Tableau 2.5 : Contre-projet – Echo des arguments «pour» et «contre» auprès des votant-e-s en pour cent

		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas/pas de réponse	Cohésion du comportement
Arguments «pour» le contre-projet					
«Grâce à la Fondation de solidarité, la Suisse peut dorénavant poursuivre sa tradition humanitaire»	votant-e-s double oui oui contre-proj./non in. sur l'or oui in. sur l'or/non contre-proj. double non	47 58 74 27 30	44 33 20 61 61	9 8 7 12 9	67
«Les cantons, l'AVS et la Fondation des réserves d'or excédentaires de la banque nationale»	votant-e-s double oui oui contre-proj./non in. sur l'or oui in. sur l'or/non contre-proj. double non	51 79 90 17 30	45 17 8 80 64	4 4 2 4 6	76
«Le contre-projet permet de maintenir la substance des réserves d'or et la prochaine génération aura la possibilité de prendre une autre décision»	votant-e-s double oui oui contre-proj./non in. sur l'or oui in. sur l'or/non contre-proj. double non	71 92 86 51 74	18 8 6 32 17	11 0 8 17 9	53
Arguments «contre» le contre-projet					
«Le contre-projet de la Confédération n'est rien d'autre qu'une introduction déguisée de la Fondation de solidarité»	votant-e-s double oui oui contre-proj./non in. sur l'or oui in. sur l'or/non contre-proj. double non	43 38 17 67 53	45 50 71 21 37	12 13 13 12 10	81
«Avec sa proposition de Fondation de solidarité, le Conseil fédéral a cédé au chantage de l'étranger»	votant-e-s double oui oui contre-proj./non in. sur l'or oui in. sur l'or/non contre-proj. double non	48 42 21 69 67	40 46 69 18 22	12 13 10 13 12	79
<p>Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 47% de tous les votant-e-s se sont rallié-e-s au premier argument, 44% l'ont rejeté et 9% n'ont pas pu se décider ou n'ont pas répondu. Ensemble des votant-e-s matériels pour les deux objets = 531 (non pondérés) Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument «pour» (resp. contre), votent alors effectivement oui (resp. non). © ISPZ / GIS : analyse VOX des votations fédérales du 22 septembre 2002.</p>					

mer, a été approuvé par 67 pour cent des votant-e-s. Les partisans de l'initiative sur l'or étaient même 44 pour cent à partager cet avis. Toutefois, cet argument n'a en rien modifié leur choix de vote. Il ressort de la mention des motivations qu'il s'agissait là d'un argument plutôt secondaire : rares étaient les personnes (4%) qui les mettaient explicitement en rapport. Pour ceux/celles qui avaient déposé un double non dans l'urne, cette déclaration – les mesures recommandées ne régleraient pas les problèmes de l'AVS – représentait, dans l'ensemble, l'argument le plus digne d'être soutenu : 76 pour cent l'ont approuvé.

Tableau 2.6 : Initiative sur l'or – Echo des arguments «pour» et «contre» auprès des votant-e-s en pour cent

		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas/pas de réponse	Cohésion du comportement
Arguments «pour» l'initiative sur l'or					
«Avec l'initiative sur l'or de l'UDC,	votant-e-s	33	48	19	70
on assure pour dix ans le	double oui	38	38	25	
financement de l'AVS,	oui contre-proj./non in. sur l'or	12	70	18	
sans augmentation	oui in. sur l'or/non contre-proj.	61	21	18	
des impôts»	double non	26	54	20	
«L'initiative sur l'or de l'UDC					
veille à ce que la fortune	votant-e-s	55	39	5	61
du peuple soit	double oui	58	29	13	
rendue au peuple»	oui contre-proj./non in. sur l'or	31	64	5	
	oui in. sur l'or/non contre-proj.	88	8	4	
	double non	44	50	6	
Arguments «contre» l'initiative sur l'or					
«L'initiative sur l'or de l'UDC	votant-e-s	67	26	6	74
ne règle pas les problèmes	double oui	67	21	13	
de l'AVS, elle n'est	oui contre-proj./non in. sur l'or	86	8	6	
qu'une goutte d'eau	oui in. sur l'or/non contre-proj.	42	53	5	
dans la mer»	double non	76	16	8	
Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 33% de tous les votant-e-s se sont rallié-e-s au premier argument, 48% l'ont rejeté et 19% n'ont pas pu se décider ou n'ont pas répondu. Ensemble des votant-e-s matériels pour les deux objets = 531 (non pondérés) Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument «pour» (resp. contre), votent alors effectivement oui (resp. non) © ISPZ / GfS : analyse VOX des votations fédérales du 22 septembre 2002.					

La cohésion de comportement des arguments du double non ne peut être comparée à celle des autres arguments, qui se rapportent à d'autres ordres de grandeur. En même temps, on observe que les deux arguments du double non n'ont eu qu'une faible influence sur la décision du double non : seule une faible majorité (51%) de ceux/celles qui ont voté «non» pensaient que le produit des réserves d'or excédentaires devait servir à l'amortissement de la dette. Ce pourcentage est à peine plus important que le pourcentage correspondant du total des votant-e-s (45%). Les personnes qui ont déposé un double non dans l'urne n'ont donc pas approuvé plus souvent cet argument du double non que les autres groupes de votant-e-s. Il en va de même pour le second argument du double non («tant l'initiative sur l'or que le contre-argument de la Confédération ne rendent pas aux cantons ce qui leur revient : à savoir deux tiers des gains de la banque nationale»). Cet argument a convaincu moins de la moitié des votant-e-s du double non. Chez les autres groupes de votant-e-s, l'argument n'a trouvé qu'un soutien insignifiant (votant-e-s d'accord : 41%).

La supposition que le double non n'avait pas la même importance que le soutien accordé aux arguments du double non, est confirmé par trois autres résultats : d'abord, le droit des cantons aux deux tiers des gains de la banque nationale n'a guère été mentionné comme raison du choix. Ensuite, les arguments de l'amortissement de la dette et des cantons ont reçu le soutien le plus faible de la part des votant-e-s du double non. Appa-

remment, pour cette catégorie de votant-e-s, d'autres raisons possédaient une force de persuasion plus importante que l'argumentation du double non. En troisième lieu, lors de la question subsidiaire, seuls 30 pour cent des sondé-e-s qui ont déposé un double non dans l'urne ont voté en faveur du contre-projet. Cependant, celui/celle qui s'était décidé-e pour la stratégie du double non, afin de donner aux cantons plus d'un tiers des gains de la banque nationale, *aurait dû* – en partant du principe d'un comportement rationnel – répondre «oui» à la question subsidiaire, donc être en faveur du contre-projet. Car en cas d'acceptation des deux objets, le contre-projet aurait au moins assuré un tiers aux cantons. 62 pour cent des sondé-es qui ont voté deux fois non ont toutefois laissé ouverte la question subsidiaire et 8 pour cent se sont décidés en faveur de l'initiative sur l'or.

Pourquoi une majorité des votant-e-s du double non n'a-t-elle pas répondu à la question subsidiaire? On pourrait penser que la plupart d'entre eux/elles ignoraient que la réponse à cette question était indépendante de la réponse aux deux premières questions. Mais la réalité qui veut que les personnes qui n'ont pas rempli la case de la question subsidiaire soient presque exclusivement celles qui ont voté deux fois «non» (pourcentage du sondage: 90%) contredit cette supposition! C'est pourquoi on peut penser que si elles n'ont pas répondu à la question subsidiaire, c'est parce qu'il leur importait peu de savoir lequel des deux objets passerait dans le cas d'une double acceptation. Toutefois un tel comportement de vote contredit l'idée d'un choix stratégique en faveur des cantons. Un coup d'œil sur la part de «ne sais pas» montre que cet argument concernant les cantons relevait d'une discussion dans les milieux élitaires, qui n'a guère été prise en compte par la base: presque un tiers de tous les votant-e-s (32%) et tout de même 28 pour cent de ceux/elles qui ont déposé un double non dans l'urne n'ont pas pu exprimer de préférence.

De manière paradoxale, ce sont donc les arguments les moins frappants qui ont eu le plus de succès.

Tableau 2.7 : Arguments pour le double non – Echo des arguments «pour» et «contre» auprès des votant-e-s en pour cent

		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas/pas de réponse	Cohésion du comportement
Arguments pour le double non					
«Les produits provenant des réserves d'or excédentaires de la banque nationale devraient servir à l'amortissement de la dette»	votant-e-s	45	49	6	23
	double oui	54	38	8	
	oui contre-proj./non in. sur l'or	44	49	7	
	oui in. sur l'or/non contre-proj. double non	42	52	6	
		51	45	5	
Arguments contre le double non					
«Tant l'initiative sur l'or que le contre-projet de la Confédération ne rend pas aux cantons ce qui leur est dû, à savoir deux tiers des gains»	votant-e-s	41	27	32	24
	double oui	50	29	21	
	oui contre-proj./non in. sur l'or	39	28	34	
	oui in. sur l'or/non contre-proj. double non	40	27	33	
		48	24	28	
<p>Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 45% de tous les votant-e-s se sont rallié-e-s au premier argument, 49% l'ont rejeté et 6% n'ont pas pu se décider ou n'ont pas répondu. Ensemble des votant-e-s matériels pour les deux objets = 531 (non pondérés) Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument «pour» (resp. contre), votent alors effectivement oui (resp. non). © ISPZ / GIS : analyse VOX des votations fédérales du 22 septembre 2002.</p>					

2.6 Usage futur de l'or de la banque nationale

Une série de questions concerne l'utilisation future de l'or de la banque nationale. On a posé la question suivante aux votant-e-s : dans quelle mesure les réserves de la banque nationale devraient-elles être utilisées pour le financement de l'AVS, de la formation, pour l'amortissement de la dette et comme contributions aux cantons ? Les sondé-es (seulement les participant-e-s) ne pouvaient choisir que parmi les catégories suivantes : «totalement», «majoritairement», «minoritairement» ou «pas du tout».

Tableau 2.8 : Utilisation future de l'or de la banque nationale – Participant-e-s uniquement

Catégories Part en % (n)	Totale- ment	Majoritaire- ment	Minoritaire- ment	Pas du tout	Ne sais pas/ aucune réponse
Financement de l'AVS	18 (107)	38 (229)	25 (152)	13 (79)	6 (38)
Financement de la formation	7 (44)	33 (200)	34 (206)	19 (115)	7 (43)
Contributions aux cantons	4 (25)	32 (196)	37 (226)	19 (117)	7 (41)
Amortissement de la dette	8 (47)	19 (116)	30 (184)	38 (227)	5 (31)

La question était la suivante : «Nous avons réuni certaines propositions d'utilisation future de l'or. Prière de me dire chaque fois si vous utiliseriez les réserves de la banque nationale totalement, majoritairement ou pas du tout».

© ISPZ / GfS : analyse VOX des votations fédérales du 22 septembre 2002.

Il saute aux yeux qu'aucun des sondé-es ne souhaite faire usage des réserves de la banque nationale dans *un seul but*. Seuls 18 pour cent des votant-e-s se sont exprimés en faveur de l'utilisation totale des réserves en faveur de l'AVS – on en arrive là au contenu de l'initiative sur l'or. D'ailleurs, pour une majorité des partisans de l'initiative sur l'or (58%), un tel usage n'entre même plus en ligne de compte à présent !

En revanche, la solution du partage est totalement approuvée par les sondé-es, puisque l'idée de compromis (le résumé des catégories de réponses «majoritairement» et «minoritairement») a réuni le plus grand nombre de voix pour les quatre usages prévus. Ce résultat tend à montrer que le contre-projet aurait été pleinement accepté sans la Fondation de solidarité puisque, apparemment, ce n'est pas l'idée de répartition qui est responsable de son échec. Cette explication est naturellement peu judicieuse, l'initiative sur l'or ayant précisément été déposée en réaction à la création annoncée du Fonds de solidarité. C'est pourquoi : sans Fondation de solidarité, pas d'initiative sur l'or et sans initiative sur l'or, pas de contre-projet. Cette déclaration – pour obsolète qu'elle paraisse au premier abord – met pourtant en évidence qu'un *partage* des réserves d'or de la banque nationale passe mieux auprès du souverain que l'usage *destiné uniquement* à un seul objectif. En ressort-il *réellement* et *obligatoirement* qu'une utilisation majoritaire, mais non complète, des réserves de la banque nationale en faveur de l'AVS aurait obtenu une majorité ? Non, puisque lors du choix de vote dans la *constellation donnée* (initiative et contre-projet), la position en rapport avec la Fondation de solidarité avait apparemment davantage d'importance que la préférence pour un mode de répartition. On peut toutefois *admettre*, au vu du résultat serré, qu'une clé de répartition moins unilatérale de l'initiative sur l'or aurait entraîné son acceptation.

Le pourcentage de ceux/celles qui se sont déclaré-e-s *en faveur* d'un usage – peu importe d'ailleurs dans quelle proportion –, se situe, pour *chaque* proposition d'utilisation, au-dessus de 50 pour cent. 81 pour cent du total des sondé-es – indépendamment du fait que ce soit totalement, majoritairement ou minoritairement – ont approuvé l'utilisation des réserves d'or de la banque nationale. Ce pourcentage s'élève chaque fois à 74 resp. 73 pour cent pour le financement de la formation et les contributions aux cantons et à 57 pour cent pour l'amortissement de la dette. On voit donc que la majorité des sondé-es ne souhaite renoncer totalement à aucune des quatre propositions d'utilisation.

Pour une utilisation *majoritaire* des réserves de la banque nationale en tant que contributions aux cantons – ce qui correspond à l'exigence de deux tiers des gains de la banque nationale aux cantons – on ne rencontre de majorité nulle part. Même les personnes qui ont voté deux fois «non» n'ont été que 37 pour cent à approuver cette proposition et ne se situent de ce fait qu'à 5 points pour cent au-dessus de la moyenne de tous les votant-e-s. C'est ce que confirment les résultats de l'analyse des arguments, qui faisaient ressortir que *la majorité* des votant-e-s du double non n'a pas lié son refus à la stratégie qui consistait à octroyer deux tiers des gains de la banque nationale aux cantons. Toutefois, en ce qui concerne les *effets* de ce genre de stratégie des votant-e-s *sur le résultat* de la votation, il faut relever qu'en raison de l'issue serrée du scrutin, même *une faible majorité* de votant-e-s stratégiques aurait suffi pour modifier ledit résultat. En raison du matériel empirique à disposition, il est toutefois impossible de déterminer le pourcentage du nombre de votant-e-s stratégiques parmi les ceux/celles qui ont voté deux fois «non».

3. Votation référendaire relative à la loi sur le marché de l'électricité

3.1 La situation de départ

L'ouverture du marché suisse de l'électricité et sa compétitivité dans un environnement européen libéralisé préoccupent le Conseil fédéral et le parlement depuis plusieurs années déjà. Ces efforts ont abouti à l'acceptation par les chambres fédérales – après l'élimination des divergences en deux temps – de la loi sur le marché de l'électricité (LME), qui devait déterminer les conditions cadres d'une libéralisation par étapes du marché de l'électricité. Le Conseil national s'est prononcé en faveur de la loi par 160 voix contre 24 et 8 abstentions ; le Conseil des états l'a acceptée par 36 voix contre deux. Par la suite, le référendum a été lancé par les syndicats USS, SSP et SIB, avec l'appui des Verts et de l'Alliance de gauche de Suisse romande ; il a été déposé au printemps 2001 avec plus de 67 000 signatures valables, dont près de la moitié provenait de Suisse romande. En automne 2001, afin de créer la plus grande transparence possible en ce qui concerne la LME, le Conseil fédéral a emprunté une voie plutôt inhabituelle en élaborant les prescriptions d'exécution de la loi sur le marché de l'électricité encore avant son ordonnance. Lors de l'élaboration de l'OME, les instances suivantes ont entre autres été consultées : les can-

tons, les associations économiques, la branche de l'énergie, mais aussi les organisations de consommateurs et de l'environnement. Cela dans le but de garantir à la LME le soutien le plus large possible, malgré le référendum. En mars 2002, le Conseil fédéral a approuvé la proposition consensuelle d'ordonnance élaborée à la table ronde, de sorte que non seulement la LME, mais aussi l'OME étaient disponibles avant la recommandation de vote.

L'effet escompté ne fut cependant pas confirmé : lors de leur assemblée des délégués, aussi bien le PS que les Verts décidaient nettement de rejeter la LME.⁸ Cela est d'autant plus frappant que le groupe socialiste avait encore nettement approuvé la loi au Conseil national et que le comité directeur du PS tout comme le comité du parti des Verts, chaque fois de manière serrée, à une voix de différence, s'étaient prononcé pour le référendum. En outre le référendum a été soutenu par le parti démocratique chrétien, le parti catholique populaire ainsi que par les démocrates suisses. Au niveau des associations, à l'exception des auteurs de l'initiative syndicalistes, le référendum n'a guère trouvé d'écho ; le WWF, tout comme le forum des consommateurs ont soutenu la LME, Greenpeace et la Fondation pour la protection des consommateurs prônant la liberté de vote. Mais les associations issues des milieux économiques et de l'énergie ont également plaidé pour l'acceptation de la LME.

Lors de la votation référendaire du 22 septembre 2002, la loi sur le marché de l'électricité a néanmoins été refusée par le peuple à une faible majorité de 52.6 pour cent des voix.

3.2 La perception

La question au sujet du contenu de l'initiative a été clairement dominée par la notion de libéralisation : 37 pour cent de tous les sondé-e-s s'y sont référés ; chez les participant-e-s au vote, cette proportion atteignait presque la moitié (47%). 15 autres pour cent de tous les sondé-e-s ont mis la LME en rapport avec la privatisation. Cela est d'autant plus étonnant que la LME n'envisageait pas du tout une privatisation des sociétés électriques appartenant en grande partie aux cantons. Le fait que la privatisation ait cependant trouvé un large écho prouve que les adversaires de la LME ont obtenu un certain succès par leur tactique consistant à lier les notions de libéralisation et de privatisation, connotées négativement (62% des participant-e-s au vote qui établissaient le rapport avec la privatisation ont rejeté la LME). Un peu plus du cinquième des sondé-e-s se sont référés-e-s aux conséquences pour le marché de l'électricité en Suisse ; parmi les participant-e-s, le nombre de références dans cette catégorie figure en 2e position (28 pour cent). Une majorité d'entre elles concernaient l'ouverture du marché ainsi que le libre marché. Une moindre importance a été accordée aux thèmes mis en exergue par les partisans de la LME, à savoir le libre choix du courant ainsi que les effets positifs sur le prix du courant. Les connaissances sur les contenus étaient généralement élevées. Seuls 8% des participant-e-s étaient incapables de mentionner un thème, et à près des deux tiers des non-participant-e-s ont néanmoins été en mesure de donner une indication quant au contenu.

Si l'on prend en compte d'autres variables dans l'explication de la perception, ce sont les différences régionales qui pèsent le plus : l'aspect de la libéralisation a été nettement

⁸ Divergence PS Verts : oui.

mieux perçu en Suisse romande et dans la partie italoophone – à raison de 56 respectivement 63 pour cent – qu'en Suisse alémanique, avec 32%. Dans cette dernière, par contre, la référence aux conséquences pour le marché de l'électricité était importante, puisqu'elle atteint 29% ; en Suisse romande et dans la partie italoophone, les proportions de 12% respectivement 3%, montrent que cet aspect a été à peine mentionné. Cela illustre le fait qu'en Suisse romande, on a essentiellement mené un débat de fond sur la question «pour ou contre la libéralisation».

Tableau 3.1 : Votation référendaire «Loi sur le marché de l'électricité» – Perception des contenus

Perception (pondéré)	Total % (n)	Mentions des parti- cipant-e-s (n) en %	Mentions des non- participant-e-s(n) en %
Référence à la libéralisation	37 (366)	47 (213)	28 (153)
Référence à la privatisation	15 (151)	17 (75)	14 (76)
Référence aux conséquences pour le marché de l'électricité	21 (213)	28 (124)	16 (90)
Dont ouverture du marché	11 (107)	14 (62)	8 (45)
Dont libre marché	6 (56)	7 (31)	5 (25)
Référence aux clients, choix du courant, prix du courant	4 (35)	3 (14)	4 (21)
Généralités	4 (34)	3 (13)	4 (21)
Indications fausses / incompréhensibles	4 (43)	3 (14)	5 (29)
Ne sais pas / aucune réponse	22 (222)	8 (34)	34 (188)
Total	107 (1064)	109 (487)	105 (578)

Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100.
En tout, 997 personnes interrogées ont fait 1064 mentions.
© ISPZ / GfS : analyse VOX des votations fédérales du 22 septembre 2002.

3.3 Le profil du vote

L'analyse du profil du vote montre que les caractéristiques politiques et sociales ont eu une influence sur le choix du vote. C'est ainsi que les recommandations de vote des partis ont été en grande partie suivies, avant tout par les sympathisant-e-s du PS et du PRD. Au PS cependant, la part relativement élevée de 40% de «oui» reflète les divergences au sein de la direction du parti. Par contre, les partisans du PRD – plus des trois-quarts d'entre eux – se sont nettement prononcés pour la LME. Pourtant les deux tiers des sympathisant-e-s de l'UDC se sont détournés de la LME, contre la recommandation officielle du parti. Cela, bien que le référendum ait été lancé par les syndicats et les partis de gauche. Il en est résulté que c'est la sympathie pour un parti, et non l'évaluation personnelle, qui a donné lieu à une relation significative avec le comportement de vote sur l'axe gauche/droite : la LME a été rejetée aussi bien par les milieux de gauche que de droite. La confiance dans le gouvernement montre également un rapport évident avec le choix du vote. Cela est d'autant moins étonnant qu'à l'origine, la LME a été élaborée par le Conseil fédéral et le parlement et que par conséquent, les votant-e-s qui se méfiaient du gouvernement se sont opposés au projet.

En outre l'analyse des préférences de valeurs contribue à expliquer le profil du vote : plus particulièrement, la question du maintien d'entreprises étatiques face à des sociétés privatisées a donné lieu à une polarisation. Les deux tiers des votant-e-s, qui se sont prononcés pour un contrôle étatique de la Poste, des CFF et de Swisscom, ont rejeté la LME. Par contre les partisans des privatisations ont accepté la LME avec 78% des voix. Comme l'a déjà démontré la perception des contenus, la LME a souvent été considérée comme le prélude à une privatisation des «vaches sacrées» de la Poste et des CFF et a été mis en relation avec le démantèlement du service public qui s'ensuivrait. Comme il fallait s'y attendre, l'affiliation à un syndicat a contribué à une décision de rejet. L'affiliation à des organisations de protection des consommateurs ou de l'environnement n'a au contraire eu aucune influence significative sur le choix de vote. Il en est de même pour l'affiliation à l'Union des arts et métiers, bien que cette organisation ait recommandé le «oui».

Tableau 3.2 : Votation référendaire «loi sur le marché de l'électricité» – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories (pondéré)	% non ^a	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	53	503	
<i>Sympathie pour un parti</i>			V = 0.25***
PS	58	103	
PDC	(55)	29	
PRD	23	63	
UDC	66	79	
Aucun parti	51	146	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			V = 0.22***
Confiance	39	186	
Méfiance	63	216	
Ne sais pas/ aucune réponse	54	100	
<i>Préférence de valeur privatisation de la Poste, des CFF, de Swisscom</i>			V = 0.36***
Privatiser les entreprises d'Etat	22	67	
Conceptions mitigées	40	148	
Maintenir les entreprises d'Etat	68	272	
<i>Préférence de valeur interventions étatiques – concurrence</i>			V = 0.21***
Davantage d'Etat	64	73	
Conceptions mitigées	61	169	
Davantage de concurrence	42	229	
<i>Affiliation aux syndicats</i>			V = 0.11*
Actif / passif / concevable	61	136	
Pas concevable	49	358	
<i>Position sur l'axe gauche/droite</i>			n.s.
<i>Affiliation à une assoc. de prot. des consommateurs</i>			n.s.
<i>Affiliation à une assoc. de prot. de l'environnement</i>			n.s.
<i>Affiliation à l'Union des arts et métiers</i>			n.s.

^a Pour l'interprétation des mesures statistiques, cf. «Données méthodologiques».
Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50. On ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.
© ISPZ / GfS : analyse VOX des votations fédérales du 22 septembre 2002.

Les caractéristiques sociales montrent que ce sont avant tout le revenu familial et les variables corrélatives que sont l'évaluation de la situation économique personnelle et le niveau de formation qui ont joué un rôle. Les votant-e-s au revenu familial très élevé, les personnes ayant achevé une formation universitaire et celles qui ont qualifié leur situation économique personnelle de très bonne ont accepté la LME dans une proportion de 67, 66 respectivement 61 pour cent. Au contraire, les personnes ayant achevé une formation de niveau inférieur et disposant d'un faible revenu l'ont nettement rejetée. Mais les différences régionales ont également influencé le comportement de vote : en Suisse romande, la LME a été nettement rejetée avec plus 60% de «non», tandis qu'elle a été acceptée de justesse en Suisse alémanique. En outre la LME a été acceptée par une majorité de jeunes votant-e-s ainsi que par les hommes, alors que les votant-e-s âgé-e-s et les femmes s'y sont opposé-e-s.

Tableau 3.3 : Votation référendaire «loi sur le marché de l'électricité» – Comportement de vote d'après les caractéristiques sociales

Caractéristiques / Catégories	% non ^a	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	53	503	
<i>Revenu familial</i>			V = 0.25***
Moins de 3000	(64)	42	
3000 – 5000	67	124	
5000 – 7000	55	112	
7000 – 9000	49	79	
Plus de 9000	33	91	
<i>Evaluation de la situation économique personnelle</i>			V = 0.21***
Très bonne	39	74	
Bonne	48	263	
Assez bonne	64	135	
Mauvaise / très mauvaise	(78)	27	
<i>Formation</i>			V = 0.19**
Ecole obligatoire	69	62	
Apprentissage	56	210	
Maturité/Ecole normale	(47)	49	
Ecole spécialisée	49	51	
Haute école spécialisée	53	60	
Université	34	68	
<i>Région linguistique</i>			V = 0.13*
Suisse alémanique	49	353	
Suisse romande	63	125	
Suisse italophone	(60)	25	
<i>Age</i>			V = 0.12*
18 – 39 ans	44	142	
40 – 64 ans	53	242	
65 – 84 ans	61	118	
<i>Sexe</i>			V = 0.11*
Homme	47	261	
Femme	59	241	

^a Pour l'interprétation des mesures statistiques, cf. «Données méthodologiques».

Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50. On ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.

© ISPZ / GIS : analyse VOX des votations fédérales du 22 septembre 2002.

Si l'on analyse les effets des caractéristiques politiques et socio-démographiques au moyen d'une régression à plusieurs variables, il ne reste, comme caractéristiques indépendantes l'une de l'autre, que la confiance dans le gouvernement ainsi que la question de la privatisation des entreprises d'Etat. On remarque que ce sont avant tout les adversaires à la privatisation et les votant-e-s qui ont peu confiance dans le gouvernement qui ont rejeté la LME. Qui étaient donc ces groupes ? Chez les opposant-e-s aux privatisations, il s'agit la plupart du temps de personnes qui ont une formation de niveau inférieur et un faible revenu, ainsi que d'ayants droit au vote âgés. Chez ces personnes, le refus des privatisations s'explique par le souci d'un approvisionnement de base. Mais les ayants droit au vote de la Suisse italophone et romande se sont également prononcés bien plus nettement que ceux de Suisse alémanique pour le maintien d'entreprises d'Etat. On peut ici supposer que la confiance placée dans les activités de l'Etat est généralement plus élevée en Suisse romande, comme on l'a déjà constaté lors de votations précédentes.

Dans le camp opposé, la confiance dans le gouvernement peut être liée à des facteurs politiques : dans une proportion de 70%, les sympathisants de l'UDC n'ont manifesté aucune confiance dans le gouvernement ; c'est plus du double que chez les autres partis représentés au Conseil fédéral. Cela reflète le fait que selon eux, leur représentation au gouvernement est insuffisante, ce qui, dans le cas de la LME, s'est traduit par un réflexe d'opposition à la solution de compromis de la Confédération.

3.4 Les motifs du choix

En ce qui concerne les motifs du choix, on a recouru à une question ouverte pour recenser les motifs que partisans et adversaires ont cités spontanément pour expliquer leur vote. Parmi ceux qui ont voté «oui», les motifs cités le plus souvent sont – outre les déclarations d'ordre général (24%) – les avantages de la concurrence respectivement la baisse du prix du courant (18%) ainsi que la libéralisation et l'ouverture. 9% étaient convaincus que la libéralisation était de toute façon inéluctable. Ce qui frappe, c'est la faible importance des motifs écologiques, en dépit de l'argument selon lequel la LME encouragerait la production hydraulique indigène. Le motif de la sécurité de l'approvisionnement a joué un double rôle parmi les motifs cités spontanément : d'une part il a été cité par 8 pour cent de ceux qui ont voté «oui», qui considéraient la LME comme une garantie pour la sécurité de l'approvisionnement; d'autre part, ce même motif était également invoqué par 10 pour cent de ceux qui ont voté «non», mais comme signe avant-coureur que la LME ne garantirait justement pas la sécurité de l'approvisionnement.

De manière générale, les motifs économiques ont également prédominé chez les opposants : en tout, 24% d'entre eux se sont prononcés contre la libéralisation et la privatisation et 15 % craignaient les inconvénients de la concurrence et les augmentations de prix. En outre, 13 pour cent de ceux qui ont voté «non» se sont prononcés pour le maintien du statu quo. Cet argument, selon lequel la LME porterait atteinte à un approvisionnement de bonne qualité et qui a fait ses preuves, a été avancé par les opposants à la

⁹ A titre d'exemple, on peut citer la nette acceptation de l'assurance maternité (13.6.1999) et des initiatives AVS (26.11.2000) ainsi que le soutien nettement plus faible manifesté à la loi sur le personnel fédéral (26.11.2000).

loi avant tout comme une opposition de principe à une nouvelle réglementation du marché de l'électricité et a été bien suivi. Chez les partisans comme chez les opposants, un nombre important d'autres motifs ont été avancés, parmi lesquels se trouvaient des références à des politiciens et des partis, qui ont été cités pour justifier la décision de vote. En ce qui concerne les motifs pour le «non», la sécurité de l'approvisionnement, le maintien du statu quo ainsi que les craintes par rapport aux désavantages de la concurrence ont été bien plus souvent cités en Suisse alémanique qu'en Suisse romande, où, par contre, on a enregistré beaucoup plus de mentions d'autres motifs ou de motifs d'ordre général. Ce phénomène pourrait s'expliquer par la critique fondamentale à l'encontre de la LME en Suisse romande, ce qui s'est probablement traduit par un rejet sans raison clairement définie. Le profil du vote a déjà démontré qu'en Suisse romande, on se montrait généralement plus sceptique à l'égard des privatisations et que la sécurité de l'approvisionnement était plutôt confiée à l'Etat.

Tableau 3.4 : Votation référendaire «loi sur le marché de l'électricité» – Motifs des votant-e-s (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix cités spontanément	Première mention en % (n)
Motifs pour le «oui»	
Pour la libéralisation, l'ouverture, l'adaptation à l'UE	19 (35)
Libéralisation en marche, inéluctable	9 (17)
Pour la sécurité de l'approvisionnement, le service public	8 (15)
Raisons écologiques, promotion d'énergies alternatives	2 (4)
A cause des avantages de la concurrence, baisse du prix du courant	18 (32)
Réponses d'ordre général	24 (43)
Autres (autres références, personnes, partis)	11 (19)
Ne sais pas, aucune réponse, faux motifs	9 (17)
Total	100 (182)
Motifs pour le «non»	
Sécurité de l'approvisionnement pas garantie, résultat incertain	10 (33)
Pour le maintien du statu quo	13 (42)
Contre la privatisation	14 (44)
Contre la libéralisation	10 (32)
A cause des désavantages de la concurrence, prix à la hausse	15 (46)
Référence à la situation économique, aux faillites	3 (8)
Généralités (trop compliqué, bureaucratique, etc.)	10 (31)
Autres (autres références, personnes, partis)	22 (69)
Ne sais pas, aucune réponse, faux motifs	3 (11)
Total	100 (316)
Deux réponses étaient possibles. Au total, 182/316 sondé-e-s ayant voté oui/non ont répondu. Dans le tableau ne figure que les premières mentions.	
© ISPZ / GIS : analyse VOX des votations fédérales du 22 septembre 2002.	

Tableau 3.5 : Votation référendaire «loi sur le marché de l'électricité» – Echo des arguments «pour» et «contre» auprès des votant-e-s en pour cent

		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas, aucune réponse	Cohérence ^a
Arguments «pour»					
«La LME régleme de manière claire l'ouverture et la concurrence dans le marché de l'électricité, ce qui empêche une libéralisation incontrôlée»	Votant-e-s	50	29	21	70
	Oui	74	11	15	
	Non	28	45	27	
«Avec la LME, les prix du courant deviennent transparents. Les consommateurs peuvent comparer eux-mêmes»	Votant-e-s	53	32	15	70
	Oui	79	11	10	
	Non	30	51	19	
«La LME est une bonne chose sur le plan économique, car elle encourage la force hydraulique et d'autres énergies renouvelables»	Votant-e-s	58	25	17	66
	Oui	80	10	10	
	Non	38	40	22	
Arguments «contre»					
«Seuls les gros utilisateurs profiteront de la LME. Pour les petits clients, les prix augmenteront comme à l'étranger»	Votant-e-s	51	32	17	77
	Oui	25	57	18	
	Non	74	10	16	
«La LME compromet inutilement la sécurité de l'approvisionnement en Suisse»	Votant-e-s	33	51	16	83
	Oui	12	76	12	
	Non	51	29	20	
«La LME ouvre la porte au démantèlement du service public et à d'autres libéralisations à la Poste et aux CFF»	Votant-e-s	49	35	16	64
	Oui	37	46	17	
	Non	59	25	16	
«La loi sur le marché de l'électricité n'est pas du tout nécessaire»	Votant-e-s	38	45	17	82
	Oui	15	69	16	
	Non	58	24	18	
Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 50% de tous les votant-e-s (74% des oui) se sont rallié-e-s au premier argument, 29% (11%) l'ont rejeté et 21% (15%) n'ont pas pu se décider ou n'ont pas donné de réponse.					
n Ensemble des votant-e-s = 503.					
a Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument «pour» (resp. «contre») votent effectivement oui (resp. non)					
© ISPZ / GIS : analyse VOX des votations fédérales du 22 septembre 2002.					

3.5 Les arguments «pour» et «contre»

L'analyse des arguments «pour» et «contre» la LME révèle des résultats étonnants : bien que celle-ci ait été rejetée par une majorité des personnes qui se sont rendues aux urnes, plus de la moitié des votant-e-s ont approuvé les trois arguments «pour». L'argument selon lequel la LME serait une bonne chose sur le plan écologique en raison de la promotion de l'énergie hydraulique et d'autres énergies renouvelables arrive en tête. Toutefois le fait que cet argument n'ait pratiquement pas été mentionné, tant dans l'analyse de la perception des contenus que dans celle des motifs du choix, montre qu'il a été relégué à l'arrière-plan par les dimensions qu'ont prises la libéralisation du marché et la garantie

du service public. L'argument selon lequel les prix du courant seraient transparents et comparables grâce à la LME a été approuvé par 53 pour cent des votant-e-s, et la moitié d'entre eux/elles ont soutenu l'argument en vertu duquel la LME réglerait de manière claire l'ouverture du marché de l'électricité. 74 à 80 pour cent des personnes ayant voté «oui» se sont déclarés d'accord avec les arguments «pour» ; en revanche, une grande partie des personnes qui ont voté «non» n'ont pas donné de réponse (entre 19% et 27%) ou ont même approuvé les arguments (entre 28% et 38%).

Les arguments «contre» n'ont rencontré aucun soutien ou, dans un cas, qu'un soutien très faible auprès des votant-e-s. Les arguments selon lesquels la LME ne profiterait qu'aux gros utilisateurs et ouvrirait la porte au démantèlement du service public ont été les plus suivis, avec un taux de 51 resp. 49 pour cent. La cohésion de comportement pour ce dernier argument (64 pour cent) n'était pourtant pas très élevée, car 37% des personnes qui ont voté «oui» l'ont également approuvé. Cette apparente contradiction pourrait s'expliquer par le fait que cet argument n'a pas clairement représenté un argument «contre» pour les personnes qui considéraient la libéralisation comme une chance, et qui ont donc glissé un oui dans l'urne. Par contre, seuls 33 resp. 38 pour cent des votant-e-s se sont déclaré-e-s d'accord avec les arguments selon lesquels la LME mettait en jeu la sécurité de l'approvisionnement et qu'elle n'était absolument pas nécessaire. Ici les personnes qui ont voté «oui» ont manifesté une nette opposition, ce qui se traduit par une cohésion de comportement élevée de 83 resp. 82 pour cent.

Comment expliquer ce résultat? Comme l'ont montré les motifs du choix, en tout 35 pour cent des personnes qui ont voté «non» ont cité des motifs d'ordre général, d'autres motifs ou aucun motif du tout pour expliquer le choix de leur vote. Cette tendance se retrouve dans les arguments : dans les arguments «pour» surtout, les personnes qui ont voté «non» ont donné nettement plus souvent la réponse «ne sais pas» que les personnes qui ont voté «oui» ; les opposant-e-s ont eu de la peine à classer les arguments «pour» et à se forger une opinion à leur sujet, tandis que les personnes qui ont voté «oui» se sont prononcées plus clairement. Par conséquent, l'opposition aux arguments «pour» n'a pas nécessairement été déterminante pour la décision de vote négative.

Pour comprendre les raisons du refus, il faut plutôt se tourner vers les arguments «contre». Cela en dépit du fait que les arguments «contre» – à l'exception de l'augmentation des prix pour les petits clients – aient été soutenus par un peu plus de la moitié des personnes qui ont voté «non». Il y a deux explications possibles à cela : d'une part on peut supposer qu'une grande partie de ceux/celles qui ont voté «non» ont manifesté une opposition de principe à la LME. Pour ces fondamentalistes, les différents arguments «contre» n'étaient pas importants pour le choix de vote. On peut également supposer que les opposant-e-s à la LME provenaient de différents camps, dont les motifs de refus n'étaient pas identiques. Pris individuellement, chaque camp était en minorité, mais mis ensemble, ils ont fait trébucher la LME. Ce dernier élément pourrait également expliquer l'écho relativement faible rencontré par les arguments «contre».

4. Données méthodologiques

La présente enquête repose sur un sondage post-électoral réalisé par le partenariat VOX. L'Institut de recherche GfS a effectué le sondage durant les deux semaines après la votation du 22 septembre 2002. L'analyse des données a été réalisée par l'Institut des sciences politiques de l'Université de Zurich (IPZ).

Le sondage a été effectué par téléphone depuis le domicile de 43 intervieweurs/euses, mais l'Institut de recherche GfS – en tant qu'instance de contrôle – avait la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur sans que les intervieweurs/euses ou les interviewé-e-s ne puissent s'en rendre compte. Une sélection par échantillonnage a eu lieu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Pour le premier niveau (régions linguistiques), on a effectué un classement proportionnel, auquel les chiffres officiels de 1994 ont servi de base. L'annuaire électronique de Swisscom a servi de moyen pour le choix aléatoire du second niveau (ménages). Le « principe de la date de naissance » a déterminé le choix du troisième niveau (personnes de chacun de ces ménages). L'échantillonnage comprend 1003 personnes : 703 sondé-e-s (70%) proviennent de Suisse alémanique, 240 (24%) de Suisse romande et 60 (6%) de la Suisse italophone. Seule une partie de l'interview a été réalisée avec les personnes n'ayant pas voté. 68 pour cent des personnes ont refusé de répondre. Ce qui signifie que 32 pour cent des interviews prévues à l'origine ont pu avoir lieu et être utilisées.

La représentativité¹⁰ sociale est largement garantie. Les écarts dans le domaine des classes d'âge et du sexe s'élèvent au maximum à 3 pour cent, ce qui se situe à l'intérieur de la marge d'erreur due à l'échantillonnage. Comme toujours, les électeurs/trices sont sur-représenté-e-s (+15%). Toutefois l'écart par rapport à la participation réelle au vote se situe dans le cadre d'analyses VOX antérieures. Dans le sondage, la part de sondé-e-s qui ont indiqué avoir approuvé l'initiative sur l'or est trop basse de 7 points pour cent, celle du contre-projet de 4 pour cent et celle de la LME même de 10 points pour cent. Cette sous-représentation est en rapport avec le fameux effet de revendication, à savoir que l'on ne reconnaît pas volontiers, en situation d'interview, que l'on fait partie du groupe des perdants d'une votation.

Comme c'est la coutume depuis l'analyse VOX no 70, nous avons utilisé des facteurs de pondération pour effectuer certains calculs concernant la participation, resp. le comportement de vote. On a utilisé la pondération là où la variable de l'étude se rapportait toujours aux votant-e-s « oui » et « non », resp. à des participant-e-s et non participant-e-s.

Avec une sélection due au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50%:50%, l'importance de cet échantillonnage (1003 personnes) donne une marge de confiance de +/-3,1 points pour cent. Lorsque l'échantillonnage est plus restreint, cette marge augmente, par exemple à +/-4,0 pour les 605 votant-e-s de cette étude. Lorsque l'écart entre les valeurs est plus grand, la marge d'erreur de l'échantillonnage diminue (par ex pour un résultat de 70%:30% à +/-3,7 et pour 80%:20% à +/-3,2). La prudence doit donc être de mise lors de l'interprétation des données là où les échantillons sub-

¹⁰ Voir à ce propos : Golder, I. et al.: rapport technique des analyses VOX 78, Institut de recherche GfS 2002.

divisés sont minimales et la répartition des valeurs en pour cent parallèlement équilibrée. Dans de tels cas, en raison de la plus grande marge d'erreur, il n'est pas possible de donner des indications quant aux rapports de majorité.

La détermination du seuil de vraisemblance s'appuie sur le test d'indépendance au moyen du carré de Chi. On indique * pour une vraisemblance en dessous de 0.05, ** pour celle qui se situe au-dessous de 0.01 et *** pour celle qui se trouve au-dessous de 0.001. Pour le dernier cas, cela signifie que la probabilité d'une relation entre deux variables se soit constituée par hasard se situe en dessous de un pour mille et que le rapport peut donc être qualifié de hautement significatif. Les conventions statistiques considèrent que toutes les corrélations entre deux variables dont le niveau de vraisemblance dépasse 0,05 ne sont plus considérées comme significatives. L'interprétation des corrélations entre deux relations bivariées repose sur le coefficient du V de Cramer. On peut partir du principe que l'on obtient la valeur 0 lorsque la concordance est inexistante et la valeur 1 lorsqu'elle est totale. Toutefois ces relations bivariées ne sont pas comparables entre elles dans leur valeur mathématique absolue, puisque le nombre de catégories de caractéristiques des deux variables et le nombre de cas sont également utilisés pour leur calcul.

5. Résultats principaux de l'analyse de la votation du 22 septembre 2002

Le 22 septembre 2002, deux objets étaient soumis au vote : une initiative populaire, déposée par l'UDC, demandait que l'or excédentaire de la Banque nationale suisse soit transféré au fonds de compensation de l'assurance vieillesse («initiative sur l'or»). Le contre-projet de la Confédération qui y était lié demandait une répartition en trois parts des intérêts perçus sur ce capital («l'or pour l'AVS, les cantons et la Fondation»). Le second objet concernait la loi sur le marché de l'électricité (LME). Pour le premier objet, les électeurs/trices devaient répondre à un paquet de trois questions : étaient-ils/elles d'accord d'accepter l'initiative sur l'or, acceptaient-ils/elles le contre-projet et en cas d'acceptation des deux premiers objets, laquelle des deux premières solutions devait être prioritaire. Tous les objets ont été repoussés de justesse.

Avec 44,9 pour cent, la participation se situait au-dessus de la moyenne des années 90 (43%). Les débats sur l'usage prévu des réserves d'or de la banque nationale ont été parfois passionnés. L'UDC, en tant qu'initiatrice de l'initiative sur l'or, a particulièrement mobilisé son électorat contre la Fondation de solidarité prévue, qui représentait à ses yeux le résultat du chantage de l'étranger. Il n'est guère étonnant de constater qu'une nette majorité des votant-e-s (88%) a pu se souvenir du sujet de la votation en ce qui concerne l'initiative sur l'or. En revanche, le contre-projet n'a été retenu que par 45 pour cent des votant-e-s, bien que la question de base ait été identique à celle de l'initiative sur l'or, à savoir l'usage des réserves excédentaires. Plus de deux tiers des votant-e-s (67%) a réussi à se souvenir du thème de la LME. Les trois objets ont été considérés comme d'importance nationale dans une proportion située en dessous de la moyenne ; à cet égard, les sondé-e-s ont accordé davantage d'importance – tant pour eux-mêmes que

pour le pays – à l'initiative sur l'or qu'au contre-projet. S'agissant de ces deux objets, les votant-e-s ont trouvé plus facile de faire leur choix que pour la LME. Ce qu'il faut certainement mettre en rapport avec la complexité plus importante de la matière de la LME.

L'initiative sur l'or et le contre-projet de la Confédération

Les fossés entre partisans et opposant-e-s de l'initiative sur l'or sont parallèles aux lignes conflictuelles politiques. Les votant-e-s, qui se classaient politiquement à gauche et les sympathisant-e-s du PS ont accepté massivement le contre-projet resp. l'initiative sur l'or. Les partisans de l'UDC et les votant-e-s qui se classent politiquement à droite ont fortement rejeté le contre-projet. En revanche, ils ont massivement approuvé l'initiative sur l'or. Le caractère conflictuel de la votation, marqué par l'idéologie, se reflète également dans la position défendue par rapport à l'ouverture : celui/celle qui se déclarait favorable à une ouverture vers l'extérieur de la Suisse a majoritairement rejeté l'initiative sur l'or (63%). Celui/celle qui voyait cette ouverture d'un œil plutôt sceptique ou qui la rejetait même, déposait pourtant majoritairement un «oui» dans l'urne à l'initiative sur l'or et un «non» au contre-projet. L'appartenance à divers groupes socio-démographiques a eu moins d'effet sur le choix du vote que les caractéristiques politiques. Voilà qui ressort également de l'analyse des personnes qui ont voté deux fois «non» : un pourcentage au-dessus de la moyenne de ceux/celles qui ont déposé un double «non» dans l'urne se retrouvent exclusivement parmi les partisans du FDP et du PDC ainsi que parmi ceux/celles qui se sont classé-e-s à droite du centre. Le faible pourcentage de double oui chez le PS parle en faveur d'un débat teinté idéologiquement durant la campagne précédant la votation : apparemment, du côté du PS, on n'a pas pu ou pas voulu séparer le choix de vote de l'origine de l'initiative sur l'or.

En analysant les motifs du choix, on s'aperçoit que la position par rapport à la Fondation de solidarité a exercé une influence notable. Presque la moitié (47%) de ceux/celles qui ont dit «non» au contre-projet ont motivé leur choix par le rejet de la Fondation de solidarité. La même raison a également été avancé par 24 pour cent des partisans UDC de l'initiative sur l'or comme motif de leur «oui», bien que la Fondation n'ait pas fait partie de cet objet. Le mode de répartition a été un autre motif souvent mentionné, tant par les adversaires que par les partisans des deux objets. 22 pour cent de ceux/celles qui ont repoussé l'initiative sur l'or ont critiqué le fait que l'utilisation en faveur de l'AVS soit trop unilatérale. En revanche, les partisans du contre-projet ont le plus souvent cité comme motif de leur choix positif la solution prônée pour la répartition. Rares ont toutefois été ceux/celles qui ont motivé leur choix par l'argument qu'il fallait remettre aux cantons plus d'un tiers des gains de la banque nationale.

Les deux arguments contre la Fondation de solidarité ont donné lieu à une forte polarisation des contenus. En outre, ils ont été les plus conformes au comportement de vote. 81 pour cent des personnes qui pensaient que le contre-projet était l'introduction déguisée d'une Fondation de solidarité l'ont donc aussi rejeté. Pour aucun autre argu-

ment, cette cohésion de comportement n'est aussi élevée. En ce qui concerne l'argument des économies – le contre-projet permettait de conserver la substance de la fortune en or – comme aussi celui selon lequel l'initiative sur l'or de l'UDC ne résolvait aucunement le problème de l'AVS, il a rencontré une forte approbation parmi tous les votant-e-s, mais n'a apparemment pas réussi à influencer leur choix. Ceux/celles qui ont voté deux fois «non» ont trouvé tous les autres contre-arguments plus convaincants que les deux arguments du double non, à savoir qu'il faudrait utiliser les réserves d'or pour amortir la dette et que ni l'initiative sur l'or ni le contre-projet ne remettraient aux cantons ce qui leur revient de droit : deux tiers des gains de la banque nationale. Cette constatation, tout comme l'analyse des motifs du choix, montre que les arguments du double non ont joué un rôle très mineur lors du choix de vote.

● Finalement, durant le sondage, on a également examiné l'acceptation de quatre propositions d'utilisation – le financement de l'AVS, le financement de la formation, l'amortissement de la dette et les contributions aux cantons –. Les votant-e-s pouvaient indiquer s'ils donnaient la préférence à une utilisation totale, majoritaire, minoritaire ou s'ils ne voulaient pas l'affecter à l'une de ces fins. L'analyse montre que l'utilisation totale des réserves de la banque nationale à un seul usage ne correspond pas aux idées des votant-e-s. Seuls 18 pour cent des votant-e-s se sont exprimé pour une utilisation totale en faveur du financement de l'AVS. Pour les trois autres propositions, ce pourcentage est encore plus faible. En revanche, la solution de compromis, donc une utilisation majoritaire ou minoritaire, recueille l'approbation la plus large. Cela montre que l'échec du contre-projet n'est pas dû à son caractère de compromis. En outre, il n'a pas été possible de dégager une majorité de votant-e-s disposé-e-s à renoncer à une utilisation de ces sommes : seuls 13 pour cent des votant-e-s ne voulaient en aucun cas utiliser les réserves de la banque nationale pour le financement de l'AVS. Ce pourcentage s'élève à 19 pour cent pour la formation et les contributions aux cantons et à 38 pour cent pour l'amortissement de la dette.

Loi sur le marché de l'électricité (LME)

● Bien que les partisans de la loi se soient efforcés de mettre au premier plan le libre choix du courant ainsi que les effets positifs sur le prix du courant, les votant-e-s ont principalement retenu l'aspect de la libéralisation et de la privatisation – ce dernier ne faisant pas du tout l'objet de la LME. A cela s'ajoute le fait qu'en Suisse romande, où la LME a été rejetée avec netteté, la libéralisation a été perçue bien plus fortement qu'en Suisse alémanique.

La LME a surtout été rejetée par les adversaires de la privatisation et par les votant-e-s qui font peu confiance au gouvernement. Chez les premiers, il s'agit pour la plupart de personnes qui ont une formation de niveau inférieur et d'ayants droit au vote âgés. En outre, en Suisse romande, les ayants droit au vote se sont prononcés bien plus nettement qu'en Suisse alémanique pour le maintien d'entreprises d'Etat, ce qui pourrait être dû à une confiance généralement plus grande dans les activités de l'Etat en Suisse romande. La

faible confiance dans le gouvernement – le deuxième facteur déterminant pour la décision de vote – peut être rattachée à des déterminantes politiques. Le sympathisant-e-s de l'UDC, à raison de 70%, n'ont montré aucune confiance dans le gouvernement, une proportion deux fois plus élevée que chez les autres partis gouvernementaux.

Chez les opposant-e-s à la LME, ce sont les motifs économiques qui prédominaient. 24 pour cent d'entre eux/elles se sont prononcé-e-s contre la libéralisation et la privatisation et 15 autres pour cent craignaient les désavantages de la concurrence et les augmentations de prix. 13 pour cent ne voyaient pas pourquoi la situation juridique existante devait être changée et se sont prononcés pour le statu quo. Quant aux partisans de la LME, ils ont souvent cité les mêmes motifs que les opposant-e-s, avec cependant une connotation positive. 19 pour cent d'entre eux se sont prononcés en faveur d'une libéralisation et 9 autres pour cent la considéraient comme étant de toute façon inévitable. 18 pour cent ont approuvé la LME parce qu'ils y voyaient les avantages de la concurrence et escomptaient des baisses de prix. Ce qui frappe, c'est le peu d'importance accordé aux motifs écologiques.

A propos de la méthode

La présente étude repose sur un sondage réalisé par le partenariat VOX. Au cours des deux semaines après la votation populaire du 22.9.2002. L'analyse des données a été réalisée par l'Institut des sciences politiques de l'Université de Zurich (IPZ). Le sondage a été effectué par téléphone depuis le domicile de 43 intervieweurs/weuses. L'Institut de recherche GfS – en tant qu'instance de contrôle – avait toutefois la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur sans que ni les intervieweurs/weuses ni les interviewé-e-s ne puissent s'en rendre compte. Une sélection par échantillonnage a eu lieu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Cet échantillon comprend 1003 ayants droit au vote, dont 703 (70%) de Suisse alémanique, 240 (24%) de Suisse romande et 60 (6%) de la Suisse italophone. La marge d'erreur pour l'ensemble des sondé-es se situe aux alentours de +/-3,1 pour cent. La prudence doit donc être de mise lors de l'interprétation des données là où les échantillons subdivisés sont minimes et la répartition des valeurs en pour cent parallèlement équilibrée (50:50). Dans de tels cas, en raison de la plus grande marge d'erreur, il n'est pas possible de donner des indications quant aux rapports de majorité.